

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2021

---

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 66

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE 2 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.